

saint-pardoux

Pas d'augmentation d'impôts

Au dernier conseil municipal. Le conseil municipal a choisi à l'unanimité aucune augmentation des taux des impôts directs pour l'année 2014.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion pour le budget principal et les budgets annexes pour l'année 2013. Acceptés avec 16 voix pour contre 2 abstentions.

Vote du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2014. Le budget primitif 2014 du budget principal et le budget primitif 2014 du budget annexe Local Commercial ont été votés à l'unanimité. Le budget primitif 2014 du budget annexe Village des Chaumes a été validé par 16 voix contre 2 abstentions.

Approbation de l'affectation de résultats du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2013. Au 31 décembre 2013 : budget principal, excédent de 261.015,01 €, budget annexe « local commercial » excédent de

6.288,42 € et budget annexe « Village des Chaumes » déficit de 25.846,30 €. Après divers échanges, l'assemblée s'est prononcée sur l'affectation de ces résultats de 2013, pour le budget principal et les budgets annexes, avec 17 voix pour et une abstention.

Élections des membres au CCAS. Isabelle Tourtois, responsable de la commission communale Affaires sociales et Vie quotidienne, propose une liste de six membres du CCAS faisant partie des conseillers municipaux : Isabelle Tourtois, Sophie Auger, Marie-France Talineau, Marylène Giraudon, Johann Baranger et Sandra Vidard, qui a été acceptée à l'unanimité.

Informations et questions diverses. L'Assemblée est d'accord sur l'estimation du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine pour un montant de 7.121,04 € relatif à l'assainissement des eaux usées de la Zone du Poirier.